



Groupe d'Etudes
et de Protection
des Oiseaux en Guyane

Jacana

La lettre d'information des adhérents du GEPOG
N° 31

GEPOG
chemin de la source de Baduel
97300 Cayenne
tél/fax: 05.94.29.46.96
mél: ass.gepog@wanadoo.fr

Bonjour!

Bientôt mon calvaire sera terminé : finie l'angoisse de la page blanche quand sonne l'heure du " Jacana ". En effet à la prochaine Assemblée Générale de l'association, je ne serai plus votre Président car mon activité professionnelle et quelques autres annexes ne me laissent plus suffisamment de temps pour pouvoir m'occuper comme il le faudrait du GEPOG.
Quelles sont les nouvelles environnementales dans notre belle Guyane ?

Quelques nouvelles d'importance pour ce trimestre sinon le train-train quotidien comme dans la Réserve Naturelle de l'Amana où le braconnage continue sur les terrains de la Réserve. A noter que c'est une activité pluriethnique : amérindiens, créoles, métros, immigrants illégaux, ... tout le monde y apporte sa petite touche personnelle. En tous cas tous flinguent pour le plaisir, certains daignant de temps en temps se pencher pour ramasser quelque gibier agonissant pour garnir leur casserole. Une nouveauté quand même à Awala : la chasse de grande ampleur à l'Ibis Rouge sur les terrains de la Réserve " Of course ! ".

Une donnée intéressante est arrivée en septembre : les statistiques de l'INSEE sur la population de Guyane et les jeunes en particulier. Un chiffre à retenir : le taux de natalité : 30,6/1000 (avec 4 enfants par femme en moyenne). Pour mettre tout cela en perspective, il faut savoir qu'au niveau mondial le taux est de 21/1000 et qu'en Amérique du Sud personne ne fait mieux que nous ! Sur l'ensemble des Amériques, seul le Guatemala (34/1000), Haïti et le Honduras (33/1000) suivi du Nicaragua (32/1000) font mieux que nous.

A priori les statisticiens ne voient pas vraiment de changements sur les 20 prochaines années. Dans ces conditions, l'idée d'une Guyane peuplée de 500 à 600 000 personnes, soit de 2,5 à 3 fois la population actuelle devient de plus en plus réelle.

En dehors du drame socio-économique qui se profile, cette explosion démographique va avoir des retombées certaines sur les milieux naturels car il faudra 2,5 à 3 fois plus d'habitations, de terrains agricoles, d'abattis, d'énergie, d'eau potable, etc... L'anthropisation de la Guyane se fera bien entendu aux dépens de la forêt primaire mais surtout cela signifiera la fin des grandes savanes littorales, qui ne font actuellement l'objet d'aucune protection, avec leur cortège faunistique et floristique bien particulier.

Concernant l'avenir énergétique de la Guyane, on peut saluer l'initiative d'EDF en faveur des lampes LBC (Lampe Basse Consommation) visant à procurer à ses clients des lampes à un prix raisonnable. Reste maintenant à s'attaquer à ce qui consomme le plus d'énergie domestique : les chauffe eau (à remplacer par leur équivalent en solaire) et la climatisation en plein boom actuellement. A noter que les élus locaux viennent de faire un beau cadeau aux orpailleurs guyanais : la taxe spéciale sur les carburants va passer de 35 € à 5 € par hectolitre (ils consomment 40 000 hectolitres par an. Le cadeau est donc de 1,2 millions d'euros !!! : pour eux c'est Noël avant l'heure!!!). Horreur dans les familles guyanaises!... mais comment le Conseil Régional va-t-il pouvoir faire face à toutes ces missions de service public comme la construction de Lycées, avec un pareil trou dans son budget ? Tout simplement en trayant en peu plus sa vache à lait habituelle : la métropole. Comment ? Tout simplement la différence sera payée par EDF qui vient de se faire assujettir à cette taxe, car Dégrad des Cannes, la plus grosse centrale de Guyane après le barrage de Petit Saut, marche au fioul. EDF consomme 239 000 hectolitres par an. Elle aura donc à payer 1,19 millions d'euros de taxes ce qui correspond au cadeau octroyé. D'où viendra l'argent ? EDF étant encore une entreprise de service public, le prix du kWh en Guyane est le même qu'en métropole. Problème en Guyane : le coût de production est supérieur au coût de vente. Donc au final ce seront bien les clients métropolitains d'EDF qui paieront pour les orpailleurs locaux, grands empoisonneurs des criques et fleuves guyanais ainsi que des populations qui y vivent.

Au passage cela pourrait faire de la mine à ciel ouvert de Cambior, sur la montagne de Kaw, une entreprise rentable, et donc cela permettrait son ouverture.

Pour ceux qui n'ont pas encore arrêté la lecture par désespoir, il existe des points positifs (relativement!) ce trimestre comme l'avancement du projet de Parc National dans le sud. Quand on nous a présenté cet " Avant projet pour la création du Parc de la Guyane ", nos réactions ont été dans l'ordre : 1. " Le Parc va se faire en 2006 " OUAH !!! 2. " Voici le zonage. " BOOOUUU (sanglots) !!!

En gros pour vous expliquer, le Parc sera divisé en une zone de libre adhésion et une zone cœur. La zone cœur, c'est l'équivalent d'une Réserve Naturelle et la zone de libre adhésion, c'est l'équivalent d'un Parc Naturel Régional (PNR).

Dans la zone de libre adhésion, il n'y aura que des activités relevant du développement durable. Pas de bol, le gouvernement et nous, n'avons pas le même dictionnaire : ils veulent y inclure l'orpillage. " Damned ! " moi qui croyais ce qui était inscrit dans mon dictionnaire Hachette encyclopédique : " Durable : a. Qui peut durer, stable ".

Ces zones de libre adhésion avec leur statut de super PNR ont de quoi nous faire frémir car le passé nous a montré que dans ces zones la conservation de l'environnement n'était pas garantie. Je rappelle quelques grands "succès" (comprendre: *fiasco*) des PNR métropolitains : celui de Camargue qui avant son extinction aura vu son territoire converti en une immense rizière (l'équivalent de ce qui s'est fait à Mana avec les savanes Sarcelle) et celui du marais Poitevin qui avant son éradication aura vu son territoire converti en un immense champs de maïs.

Autant dire que la seule zone où la préservation est garantie, est la zone cœur.

La seule réelle bonne nouvelle est la création du CHG "Comité d'Homologation de Guyane" qui devrait permettre de clarifier et de faire progresser notre connaissance de l'avifaune guyanaise et donc de mieux appréhender les moyens de la protéger.

Je vous souhaite de passer de bonnes fêtes !

Cordialement.

Thomas LUGLIA
Président du GEPOG

p1: Edito par T.LUGLIA
p2: Ethymonithologie V par J.P.POLICARD
p3: Le coin des Obs par K.PINEAU
p4 à 8: A quoi sert un Comité d'homologation ornitho? par A.RENAUDIER et B.GOGUILLON
p9 et 10: Communiqué de presse: les associations de protection de l'environnement soutiennent le projet de Parc National en Guyane
p11 et 12: Un point sur la création du Parc par N.de PRACONTAL
p12: Le GEPOG à l'école par J.L.FILLOL p13: Tites' brèves
p14: La p'tite boutique du GEPOG

Etymornithologie V

par Jean-Pierre POLICARD

Introduction (3^{ème} partie et fin)

Parmi les 9 669 espèces d'oiseaux encore vivantes établies par Sibley & Monroe (*HBW* n° 1), Beolens (1) en recense, mais ses chiffres sont largement minorés, quelque 2 246 (soit 23,22 %) qui empruntent leurs noms anglais ou latins à 1 124 personnes. Les patronymes les plus honorés sont (pour les noms qui nous intéressent) : Sclater (18 espèces), Finsch (12), Cassin (10), Swainson (10), Berlepsch (9), Baird et Pelzeln (8). En Guyane, selon la liste du POG, 69 oiseaux (soit 9,63% des espèces) utilisent 61 patronymes dans leurs noms français ou scientifiques.

Au niveau mondial, 42 nationalités sont représentées dans les noms anglais ou latins, mais fort inégalement : 331 Britanniques, 201 Nord-américains, 161 Français (les trois plus importants contributeurs), mais 45 Hollandais, 16 Russes, 9 Brésiliens... et 1 Trinidadien. À quand une nouvelle espèce dénommée *gepogi* pour faire honneur à la Guyane ?

EULER (1)* [**Coulicou d'** - Cabanis 1873, Cantagalo, État de Rio de Janeiro ; **Moucherolle d'** - (Cabanis 1868) Cantagalo, État de Rio de Janeiro]

Consul suisse à Rio de Janeiro (1834-1901). S'il n'exerça ses fonctions officielles que de 1897 à sa mort, dès 1867, il tint son exploitation agricole de Cantagalo et parcourut la vallée de Paraíba (au nord de Rio). Nos connaissances sur les 369 espèces de cette région lui sont grandement redevables, tout comme le comportement de reproduction des oiseaux brésiliens. Malheureusement, 40 % des oiseaux alors décrits dans cette vallée n'y sont plus observables.

FINSCH (3)* [**Organiste de** - Sclater & Salvin 1877, Demerara, Guyana] (Merci à Michel Gosselin, de la CINFO, pour la localité type)

Ornithologue, ethnographe et collecteur d'oiseaux prussien (1839-1917). Grand voyageur, il note que les habitants d'îles du Pacifique (aujourd'hui Kiribati) capturent des Tournepierres à collier (*Arenaria interpres*) pour en faire des oiseaux de combat.

FRANKLIN (3)* [**Mouette de** - Wagler 1831, Mexique]

Vice-amiral et explorateur anglais (1786-1847). Sous l'influence des idées humanistes de son épouse, il tenta d'améliorer les conditions de vie des Aborigènes et des bagnards de Tasmanie où il était lieutenant gouverneur. Il mourut dans une expédition en Arctique.

FREDERICK (5)* [*Frederickena viridis* **Batara à gorge noire** - Vieillot 1816) Cayenne]

D'après Frederick Vavasour McConnell (ce dernier nom sera abordé ultérieurement). Le genre *Frederickena*, créé par Chubb en 1918, regroupe 2 espèces.

GAIMARD (1)* [**Élénie de** - (d'Orbigny 1840) Yucarés, Cochabamba, Bolivie]

Chirurgien de la marine, explorateur et naturaliste français (1793-1858). Ses fonctions militaires lui permirent de parcourir le monde : Islande, Norvège, Australie, océan Pacifique et Nouvelle-Zélande où il découvrit deux petits Passériformes jusqu'alors inconnus des scientifiques (*Megalurus punctatus* et *Gerygone igata*).

GRAËLLS (3)* [*Larus fuscus graellsii* **Goéland brun** - Brehm 1857]

Médecin et naturaliste espagnol (1809-1898). Mariano de la Paz Graëlls Agüera est considéré par certains comme le père de l'histoire naturelle en Espagne. Sa grande réputation d'entomologiste lui valut d'être consulté pour lutter contre le phylloxéra.

GRAY G. R. (3, 4)* [*Graydidascalus brachyurus* **Caïque à queue courte** - (Kuhl 1820) haute Amazone, Cayenne donnée par erreur comme la localité type]

Ornithologue anglais (1808-1872) issu d'une très longue lignée naturaliste. Sa charge de conservateur assistant au British Museum pendant 41 ans lui permit de classer tous les oiseaux du monde qui entraient dans les collections du musée et de publier, en 1840, son œuvre maîtresse, *A List of the Genera of Birds*, qui recense 11 000 espèces d'oiseaux.

Une seule espèce compose le genre *Graydidascalus*, créé par Bonaparte en 1854.

GRØNVOLD (8)* [*Sterna nilotica groenvoldi* **Sterne hansel** - Mathews 1912] (Merci à Alain FOSSÉ, de la CINFO, pour l'identification de *groenvoldi*)

Peintre animalier danois (1858-1940). Il participa, entre autres, à l'illustration de *A Manual of the Birds of Australia* en 12 volumes, publiés entre 1910 et 1927 par Gregory Macalister Mathews (1876-1949). *Sterna nilotica groenvoldi* fut décrite pour la première fois dans cet ouvrage.

Une question pour terminer : Pierre GARIN [**Sterne pierregarin** *Sterna hirundo* Linné 1758, Suède] était-il -a- un marin finlandais ; -b- un ornithologue irlandais ; -c- un taxidermiste hollandais ? La réponse est à rechercher dans les pages de ce journal.

N.B. : Les questions qui terminent les chroniques, avant même d'appeler une réponse, ont d'abord pour but de relever les différents types de difficultés rencontrés au cours des recherches. Pour cette raison, les réponses peuvent parfois être inattendues, voire agaçantes.

J.-P. (avec le concours de Laurent Garnier pour les descripteurs et les dates de publication)

*Les chiffres entre parenthèses rappellent les sources bibliographiques mentionnées dans le Jacana n° 29.



Henrick Grønvold, *Nyctorax magnifica*.
(*Gorsachius magnificus* **Bihoreau superbe**,
Chine & péninsule indochinoise, espèce aujourd'hui en danger)



Le coin des obs

par Kevin PINEAU

Toutes les observations marquées d'une astérisque * sont des observations soumises à homologation. Le fait d'être publié dans " le coin des obs " ne tient pas lieu d'homologation et ne dispense en aucun cas les observateurs de faire une fiche d'homologation. (Voir article sur le CHG dans ce numéro du JACANA.)

1 Aigrette garzette * *Egretta garzetta* est observée à Kourou le 10/11 Pascal Studer.

1 Epervier nain *Accipiter superciliosus* est observé sur le plateau de Lucifer entre le 25/10 et le 07/11 Olivier Claessens, Philippe Macquet, Vincent Pelletier et Olivier Tostain.

1 Poule d'eau * *Gallinula chloropus* stationne début novembre au lagunage de Yalimapo Alexandre Renaudier. Il s'agit d'une des rares observations de cette espèce en Guyane.

1 Bécasseau cocorli * *Calidris ferruginea* est observé sur une vasière à Kourou Jean-jacques Vacquier et Pascal Studer. Sous réserve d'homologation, il s'agit de la première mention pour ce limicole en Guyane

3 Barges hudsoniennes *Limosa haemastica* sont contactés le 28/09 dans les rizières de Mana Marion Rodet et Alexandre Renaudier.

1 Vanneau de Cayenne *Vanellus cayanus* est observé et pris en photo sur la plage d'Awala au début du mois de Juillet Sylvain Kilinan.

1 Marouette à sourcils blancs * *Porzana flaviventer* est observé à Awala-Yalimapo le 19/10 GEPOG.

4 Martinets de Chapman *Chaetura chapmani* sont observés à Ouanary le 01/11 Marion Rodet, Fred Espy, Thomas Luglia et Alexandre Renaudier.

1 Grand Ibijou *Nyctibius grandis* est entendu sur le plateau de Lucifer, entre le 07/11 et le 19/11 Kévin Pineau, Anya Cockle, Maël Dewynter et Michel Blanc.

1 Ibijou à longue queue * *Nyctibius aethereus* est entendu sur le plateau de Lucifer, entre le 07/11 et le 19/11 Kévin Pineau, Anya Cockle, Maël Dewynter et Michel Blanc.

1 Chouette tachetée *Strix virgata* est observée le 03/11 en bordure d'abattis et en limite de forêt sur sables à Mana bassin mine d'or Alexandre Renaudier et Johan Ingels. Également un individu capturé le 18/11 dans un filet pour les chiroptères posé à environ 20 m de haut sur le plateau Lucifer Kévin Pineau, Anya Cockle, Maël Dewynter et Michel Blanc.

1 Tamatia à collier avec son jeune *Bucco capensis* sont contactés à Ouanary le 01/11 Marion Rodet, Fred Espy, Thomas Luglia et Alexandre Renaudier.

Un groupe de 12 Touits à sept couleurs *Touit batavica* est observé entre le 01/08 et le 15/08 sur les savanes Trou-cochon et Angèle, Pascal Studer.

2 Amazones de Dufresnes * *Amazona dufresniana* sont contactées entre le 01/08 et le 15/08 sur les savanes Trou-cochon et Angèle, Pascal Studer.

1 mâle et une femelle de Coquette huppe col *Lophornis ornatus* sont observés sur le plateau de Lucifer entre le 25/10 et le 07/11 Olivier Claessens, Philippe Macquet, Vincent Pelletier et Olivier Tostain.

L'Oxyrhynque huppé * *Oxyrhynchus cristatus* est contacté à plusieurs reprises sur le plateau de Lucifer entre le 25/10 et le 07/11 Olivier Claessens, Philippe Macquet, Vincent Pelletier et Olivier Tostain.

Également un individu observé sur la Montagne de Kaw le 11/11 Geneviève Gazel et Bertrand Goguillon.

1 Elénie à bec court * *Elenia parvirostris* est capturée lors d'une séance de baguage à Awala-Yalimapo le 19/10 GEPOG.

1 Tyranneau flavéole * *Capsiempis flaveola* est observé à Ouanary le 01/11 Marion Rodet, Fred Espy, Thomas Luglia et Alexandre Renaudier.

1 Tyranneau nain * *Phyllomyias griseiceps* est observé sur le plateau de Lucifer entre le 25/10 et le 07/11 Olivier Claessens, Philippe Macquet, Vincent Pelletier et Olivier Tostain. Ce tyrannidé est signalé ici pour la première fois en Guyane.

1 Viréo à moustaches * *Vireo altiloquus* est observé à Ouanary le 01/11 Marion Rodet, Fred Espy, Thomas Luglia et Alexandre Renaudier.

Le Tangara cyanictère *Cyanicterus cyanicterus* est contacté à plusieurs reprises sur le plateau de Lucifer entre le 25/10 et le 07/11 Olivier Claessens, Philippe Macquet, Vincent Pelletier et Olivier Tostain.

Également une femelle observée sur la piste de Risquetout le 14/11 Charlotte Briand et Nyls de Pracontal.

Le Tangara orangé *Piranga flava haemalea* est contacté à deux reprises un couple en canopée, et 2 femelles ou jeunes dans une ronde sur le plateau de Lucifer entre le 25/10 et le 07/11 Olivier Claessens, Philippe Macquet, Vincent Pelletier et Olivier Tostain.

1 mâle de Gobemoucheron guyanais *Polioptila guianensis* est observé au dégrat de Kaw le 04/09 Kévin Pineau.

1 Moineau domestique *Passer domesticus* est observé dans le village de Montsinery le 27/09 Michel Giraud - Audine. Après Kourou, Kaw, Awala-Yalimapo et Mana, cette espèce continue son extension sur le littoral guyanais.

A quoi sert un comité d'homologation ornithologique?

par Alexandre RENAUDIER, Bertrand GOGUILLON et le CHRG

Qu'est ce que l'homologation des oiseaux rares ?

Si nous voulons exploiter les observations d'espèces rares transmises par le réseau d'observateurs en Guyane, il s'avère nécessaire de conserver ces données sous forme de fiches descriptives circonstanciées. En effet, l'intime conviction de l'observateur ne peut suffire : pour accepter une donnée d'espèce rare, il est nécessaire de suivre une méthodologie qui s'applique à tout observateur. D'ailleurs, nombre d'observations anciennes d'oiseaux rares en Guyane, parfois très surprenantes, sont aujourd'hui invérifiables, non contrôlables, puisqu'il n'existe pas de trace écrite consultable.

Dorénavant, il existe une liste d'espèces pour lesquelles une fiche descriptive est demandée systématiquement aux observateurs (publiée dans ce numéro du Jacana). Ainsi, pour un certain nombre d'espèces, une homologation est nécessaire pour que la donnée soit validée et publiable par la suite dans les rapports, ouvrages et autres synthèses ornithologiques.

Un groupe de travail, le Comité d'Homologation de Guyane, a donc pour vocation de tenir à jour le fichier des espèces rares observées en Guyane. Pour cela, ce Comité examine des fiches descriptives rédigées par les observateurs, puis émet un avis sur ces descriptions en utilisant les critères de détermination les plus récents. Bien entendu, l'expérience de terrain des membres du Comité entre également en ligne de compte pour l'appréciation de la description.

Il existe des Comités d'Homologation dans la plupart des pays européens, mais aussi à Trinidad et Tobago, aux Etats-Unis, en Israël, en Thaïlande, etc.

En France, 12 régions possèdent aujourd'hui un système d'homologation en plus du Comité National (CHN). Les régions françaises homologuent les espèces rares au niveau régional (une Mouette tridactyle *Rissa tridactyla* en Bourgogne) et le CHN examine les raretés à l'échelle du pays (une Mouette atricille *Larus atricilla* en Bretagne) ; enfin, le Comité d'Homologation de Guyane homologue toute espèce nouvelle, rare ou accidentelle en Guyane (une Mouette rieuse *Larus ridibundus* à Kourou).

L'analyse portée aux données d'espèces accidentelles nous amènera peut-être à reconsidérer leur statut. Il n'est pas impossible par exemple, à la lumière de nouvelles observations, que l'Hirondelle à front blanc, *Petrochelidon pyrrhonota*, ou le Bécasseau roussâtre, *Tryngites subruficollis*, migrants néarctiques exceptionnels en Guyane, deviennent à terme des migrants annuels réguliers en petit nombre en Guyane ... L'avenir nous le dira !

Qu'est ce qu'un oiseau rare ?

Un oiseau rare s'observe... rarement ! De ce fait, les que nous connaissons mal, pour lesquels notre limitée, et cela est d'autant plus vrai quand ils difficile... Certes, le Geai de Cayenne, ou le Paroaire rougecap, *Paroaria gularis*, ne doivent pas poser de problèmes majeurs de reconnaissance à l'ornithologue qui les observe pour la première fois, mais ce n'est pas le cas pour le Moucherolle cendré, *Contopus cinereus*, ni pour le Grimpar à gorge tachetée *Deconychura stictolaema*.

En Guyane, comme ailleurs en Amérique forte biodiversité, la d'espèces, la grande difficulté critères d'identification, la rareté anglophone), la taxonomie qui l'ornithologue !

oiseaux rares sont des oiseaux expérience de terrain est sont de détermination *Cyanocorax cayanus*, neotropical, la très méconnaissance du statut ou de l'écologie d'un grand nombre d'observation des oiseaux forestiers, la méconnaissance des de la bibliographie relative à l'identification (uniquement évolue rapidement... Sont autant de défis pour



A quoi sert un comité d'homologation ornithologique? ...suite

Nous pouvons considérer différents niveaux de rareté :

Une rareté apparente

Une espèce peut sembler " rare " alors qu'elle est en réalité d'observation difficile en raison par exemple, de son habitat. C'est le cas de l'Elénie de Gaimard, *Myiopagis gaimardi*, qui vit exclusivement en canopée ou de l'Alapi paludicole, *Sclatera naevia*, toujours cantonné sous le dense couvert de la végétation ripicole. Ces espèces sont en effet rarement observées mais se révèlent être communes, voire abondantes pour celui qui connaît leur chant, ce qui donne parfois une appréciation inégale de leur statut selon les observateurs ; c'est souvent le cas pour de nombreuses espèces forestières. D'autres espèces sont naturellement discrètes et farouches. Certaines chantent peu ou pas, ou alors émettent des chants qui ne sont pas encore enregistrés, non commercialisés et donc qui nous sont inconnus. D'autres encore sont extrêmement farouches et cryptiques (râles, éperviers et carnifex...), vivent solitaires et en faible densité dans la pénombre du sous bois.



Sclatera naevia G. TUDOR

Comme partout ailleurs, l'effort de prospection par des observateurs de plus en plus aguerris, équipés d'un matériel performant et d'une littérature de plus en plus diversifiée et documentée, permettra de mieux connaître les espèces réputées rares, ce qui nous amènera à réévaluer leur statut.

Espèces en limite d'aire ou ne trouvant pas un habitat convenable

Certaines espèces occasionnelles en Guyane sont en limite d'aire et ne trouvent pas des conditions suffisantes pour que leurs effectifs soient optimaux ; ces espèces sont naturellement très peu communes. C'est le cas par exemple du Toui à ailes variés *Brotogeris versicolorus*, que l'on trouve en Guyane uniquement dans la vallée de l'Oyapock.

Pour d'autres, l'épaisseur du bloc forestier amazonien constitue une barrière naturelle aux déplacements et dispersions de certaines espèces communes dans la majeure partie de l'Amérique latine ; l'étroitesse de la bande littorale n'exerce peut-être pas une attraction suffisante pour ces espèces. C'est ce qui pourrait expliquer par exemple la rareté du Faucon d'Amérique, *Falco sparverius*.



Falco sparverius G. TUDOR

Les espèces menacées

Certaines espèces sont devenues rares parce qu'elles subissent l'impact des activités humaines comme une pression de capture intensive, (Sporophile crassirostre, *Oryzoborus crassirostris*) ou la dégradation de leur milieu naturel (Tyranneau barbu, *Polysticys pectoralis*), voire de l'effet conjugué des deux facteurs (Bécassine géante, *Gallinago undulata*).



Oryzoborus crassirostris W. TRIAM

Espèces accidentelles

Les espèces accidentelles sont des oiseaux erratiques, égarés, des migrateurs arrivant en très petit nombre chez nous, ayant parfois traversé des océans, entraînés par d'autres espèces, emportés par des tempêtes, ayant dépassé leur aire d'hivernage habituelle... C'est le cas du Faucon crécerelle, *Falco tinnunculus*, du Combattant varié, *Philomachus pugnax*, de la plupart des espèces de laridés en Guyane.

Comment fonctionne le Comité d'Homologation de Guyane ?

Opérationnel depuis novembre 2005, le Comité d'Homologation de Guyane, est un groupe de travail totalement indépendant du GEPOG. Il est composé de 8 ornithologues qui émettent un avis sur les descriptions qui leur parviennent.

Le fonctionnement du CHG s'inspire largement de celui du Comité d'Homologation National français.

Les fiches d'homologation circulent via internet grâce à un groupe de discussion interne au Comité, à travers lequel chaque membre exprime son vote : A = accepté R = refusé NC = non compétent ou abstention D = à discuter en réunion

Un barème est établi pour accepter une donnée et le secrétaire, à l'issue de l'examen de la fiche par l'ensemble des membres du Comité, applique ce barème et tient l'observateur informé. Tout refus est justifié par le Comité auprès de l'observateur.

Les fiches acceptées ou refusées peuvent faire l'objet d'une révision, si quelqu'un, membre ou non du Comité, le demande. A la lumière de nouveaux critères, certaines fiches peuvent, en effet, des années après avoir été refusées ou acceptées, être réexaminées.

Les espèces observées pour la première fois en Guyane doivent être acceptées à l'unanimité. Il semble important en effet qu'aucune nouvelle espèce guyanaise ne puisse être acceptée sans la validation unanime d'une fiche descriptive circonstanciée faisant référence.

Le Comité publie un rapport annuel d'homologation qui sert de référence aux ornithologues et naturalistes ainsi qu'aux organismes qui en ont besoin. En Guyane, le Comité d'Homologation est amené à travailler en bonne entente avec le C.S.R.P.N. (Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel, une commission instaurée par arrêté préfectoral, qui a en charge notamment la validation des listes de référence d'espèces de faune et de flore de la région).

A quoi sert un comité d'homologation ornithologique? ...suite

Comment la base " Alapi " du GEPOG vérifie nos données ?

La banque de données ornithologiques du GEPOG, appelée " base Alapi ", rassemble une grande partie des données des ornithologues de terrain en Guyane ; elle est soigneusement tenue à jour par Olivier Fortune.

Si les Comités d'homologation ont parfois vocation à examiner les données d'espèces d'identification difficile, en Guyane, cependant, de nombreuses espèces communes demeurent d'identification délicate, en particulier lorsque le chant n'est pas connu. De plus, les erreurs peuvent être fréquentes pour un ornithologue peu expérimenté avec l'avifaune forestière néotropicale. Un important travail de vérification s'avère donc nécessaire pour valider les observations et fiabiliser ainsi la base de données.

Cependant, compte tenu de la forte diversité d'espèces d'oiseaux présentes en Guyane, et pour ne pas surcharger en paperasserie ni les observateurs ni le travail du Comité d'homologation, seules les espèces nouvelles pour la région, les espèces rares, inusuelles ou accidentelles sont soumises à homologation.

Le groupe de travail Alapi contrôle donc les données d'espèces dont la détermination est difficile, mais qui ne sont pas rares en Guyane alors que le CHG homologue les espèces nouvelles, rares et accidentelles, quelle que soit leur difficulté de détermination.

Un certain nombre de données concernant des espèces difficiles à déterminer mais ne relevant pas du CHG, peuvent donc faire l'objet d'une demande de confirmation de la part du responsable de cette centrale. Ce n'est pas une homologation mais une simple vérification. Un vacancier de métropole qui envoie une donnée de *Grisin givré*, *Herpsilochmus sticturus*, *thamnophilidé* commun en canopée mais d'identification vraiment difficile pour celui qui n'est pas entraîné à reconnaître son chant, peut faire l'objet d'une demande de renseignements supplémentaires pour que la donnée soit acceptée dans la base de données sans passer par la procédure d'homologation. De même pour les ornithologues résidant en Guyane, le responsable de la base " Alapi " doit pouvoir demander des compléments d'information chaque fois qu'une donnée est inhabituelle ou paraît surprenante (effectif, date, milieu fréquenté...), et peut aussi, quand il le juge nécessaire, demander de soumettre telle ou telle donnée au Comité, et ce concernant n'importe quelle espèce pour l'inclure dans la base Alapi.

Le GEPOG ne tient donc pas compte des données refusées par le CHG ni celles non acceptées par la base Alapi.

Les ornithologues ne doivent pas considérer cette vérification des données comme vexante ou remettant en cause leurs compétences ! Cette démarche est nécessaire et saine pour tenir à jour un fichier de données ornithologiques fiable.

Il faut voir le Comité d'homologation comme un outil au service des observateurs et de l'ornithologie et certainement pas comme un système de contrôle paperassier.

Pour les espèces plus communes, il est possible pour tout observateur de soumettre une identification de manière informelle sur le forum de discussion " ornithoguyane " ornithoguyane@yahoogroupes.fr, mais aussi de rédiger une fiche type d'homologation, même pour un *Tyranneau passegris*, *Camptostoma obsoletum*, et de la soumettre au CHG pour avis.

Il faut signaler par ailleurs que le GEPOG a fait l'acquisition de nombreux ouvrages concernant l'identification, ce qui constitue une importante source de références bibliographiques pour le réseau local d'observateurs. Une banque de sons est également en cours de constitution, toujours dans l'objectif d'améliorer les connaissances ornithologiques des ornithos de terrain et de faciliter ainsi l'identification des espèces guyanaises.

Dès à présent, nous vous invitons à prendre connaissance de la liste des espèces soumises à homologation en Guyane et à rédiger des fiches le cas échéant.

Le Comité vous invite également à visiter son site internet :

perso.wanadoo.fr/gepog/CHGF/

En vous souhaitant de très belles observations... et pas seulement d'oiseaux rares !

Qui fait partie du Comité d'Homologation de Guyane ?

Les membres du comité choisissent leur secrétaire, les nouveaux membres sont cooptés.

Actuellement, le Comité d'homologation est composé de 8 ornithologues :

Olivier CLAESSENS, Olivier FORTUNE, Bertrand GOGUILLON, Otte OTTEMA, Nyls de PRACONTAL, Alexandre RENAUDIER (secrétaire), Olivier TOSTAIN, Jean-Jacques VAQUIER.

De plus, Vincent PELLETIER est consulté au cas par cas en ce qui concerne les oiseaux forestier et les rapaces. Le comité peut également consulter certains spécialistes internationaux le cas échéant.

Les ornithologues qui souhaiteraient faire partie de ce groupe de travail à l'avenir peuvent en faire la demande auprès du secrétaire.



Liste des oiseaux soumis à homologation en Guyane

Tinamou vermiculé *Crypturellus undulatus*
 Tinamou rubigineux *Crypturellus brevirostris*
 Albatros à nez jaune *Diomedea chlororhynchus*
 Pétrel de Bulwer *Bulweria bulwerii*
 Puffin d'Audubon *Puffinus ibermieneri*
 Petit Puffin *Puffinus assimilis*
 Fou à pieds rouges *Sula sula*
 Aigrette garzette *Egretta garzetta*
 Héron vert *Butorides virescens*
 Onoré fascié *Tigrisoma fasciatum*
 Ibis blanc *Endocimus albus*
 Ibis mandore *Theristicus caudatus*
 Jabiru d'Amérique *Jabiru mycteria*
 Cigogne maguari *Ciconia maguari*
 Kamichi cornu *Anhima cornuta*
 Dendrocygne veuf *Dendrocygna viduata*
 Dendrocygne fauve *Dendrocygna bicolor*
 Canard à bosse *Sarkidiornis melanotos*
 Canard d'Amérique *Anas americana*
 Canard pilet *Anas acuta*
 Canard souchet *Anas chrypeata*
 Petit Fuligule *Aythya affinis*
 Elanion à queue blanche *Elanus leucurus*
 Élanion perle *Gampsonyx swainsonii*
 Milan diodon *Harpagus diodon*
 Petite Buse *Buteo platypterus*
 Buse noire *Buteogallus anthracinus*
 Buse solitaire *Harpyhaliaetus solitarius*
 Faucon crécerelle *Falco tinnunculus*
 Faucon d'Amérique *Falco sparverius*
 Pénélope à gorge bleue *Pipile cumanensis*
 Râle brunoir *Laterallus melanophaius*
 Râle concolore *Amaurolimnas concolor*
 Râle à bec peint *Neocrex erythrops*
 Marouette à sourcils blancs *Porzana flaviventer*
 Râle ocellé *Micropygia schomburgkii*
 Râle tacheté *Rallus maculatus*
 Râle à cou roux *Aramides axillaris*
 Gallinule poule-d'eau *Gallinula chloropus*
 Huitrier d'Amérique *Haematopus palliatus*
 Vanneau de Cayenne *Vanellus cayanus*
 Vanneau téro *Vanellus chilensis*
 Pluvier kildir *Charadrius vociferus*
 Bécassin à long bec *Limnodromus scolopaceus*
 Courlis corlieu *Numenius phaeopus*
 Courlis à long bec *Numenius americanus*
 Bécasseau de Baird *Calidris bairdii*
 Bécasseau cocorli *Calidris ferruginea*
 Bécasseau variable *Calidris alpina*
 Bécasseau roussâtre *Tryngites subruficollis*
 Chevalier bargette *Xenus cinereus*
 Combattant varié *Philomachus pugnax*
 Labbe de McCormick *Catharacta maccormicki*
 Grand Labbe *Catharacta skua*
 Labbe à longue queue *Stercorarius longicaudus*
 Sterne élégante *Sterna elegans*
 Sterne de Dougall *Sterna dougallii*
 Sterne arctique *Sterna paradisaea*

Colombe écaillée *Columbina squammata*
 Tourterelle oreillard *Zenaida auriculata*
 Colombe bleutée *Claravis pretiosa*
 Ara noble *Diopsittaca nobilis*
 Amazone de Dufresne *Amazona dufresniana*
 Conure soleil *Aratinga solstitialis*
 Conure versicolore *Brotogeris versicolorus*
 Toui de Sclater *Forpus sclateri*
 Coulicou à bec jaune *Coccyzus americanus*
 Coulicou d'Euler *Coccyzus euleri*
 Coulicou manioc *Coccyzus minor*
 Géocoucou faisan *Dromococcyx phasianellus*
 Géocoucou pavonin *Dromococcyx pavoninus*
 Chevêchette brune *Glaucidium brasilianum*
 Hibou des marais *Asio flammeus*
 Ibijou à longue queue *Nyctibius aethereus*
 Ibijou à ailes blanches *Nyctibius leucopterus*
 Ibijou roux *Nyctibius bracteatus*
 Engoulevent nacunda *Podager nacunda*
 Engoulevent roux *Caprimulgus rufus*
 Engoulevent de Guyane *Caprimulgus maculosus*
 Martinet ramoneur *Chaetura pelagica*
 Martinet d'André *Chaetura andrei*
 Martinet à ventre blanc *Tachymarptis melba*
 Ermite à queue blanche *Threnetes leucurus*
 Colibri hirondelle *Eupetomena macrourus*
 Colibri guainumbi *Polytmus guainumbi*
 Colibri améthyste *Calliphlox amethystina*
 Martin-pêcheur d'Amérique *Ceryle alcyon*
 Jacamar à queue rousse *Galbula ruficauda*
 Barbacou rufalbin *Nonnula rubecula*
 Toucanet de Derby *Aulacorhynchus derbianus*
 Toucanet de Natterer *Selenidera nattereri*
 Picumne à ventre blanc *Picumnus spilogaster*
 Picumne de Cayenne *Picumnus minutissimus*
 Pic de Verreaux *Celeus grammicus*
 Synallaxe à ventre blanc *Synallaxis propinqua*
 Synallaxe ardent *Synallaxis rutilans*
 Sittine à queue rousse *Xenops milleri*
 Sittine des rameaux *Xenops tenuirostris*
 Sittine striée *Xenops rutilans*
 Grimpar fauvette *Sittasoma griseicapilla*
 Grimpar à gorge tachetée *Deconychura stictolaema*
 Batara demi-deuil *Thamnophilus nigrocinereus*
 Batara étoilé *Pygiptila stellaris*
 Myrmidon de Behn *Myrmotherula bebbi*
 Grisin strié *Herpsilochmus dorsimaculatus*
 Alapi à ventre blanc *Myrmeciza longipes*
 Manakin noir *Xenopipo atronitens*
 Manakin à panache d'or *Neopelma chrysocephalum*
 Tyranneau flavéole *Capsiempis flaveola*
 Élénie grise *Myiopagis caniceps*
 Élénie à bec court *Elaenia parvirostris*
 Élénie menue *Elaenia chiriquensis*
 Tyranneau verdâtre *Phylloscartes virescens*
 Tyranneau ombré *Sublegatus obscurior*
 Tyranneau barbu *Polystictus pectoralis*
 Manakin cannelle *Neopipo cinnamomea*

Moucherolle d'Euler *Lathrotriccus eulerei*
 Pioui de l'Est *Contopus virens*
 Moucherolle cendrée *Contopus cinereus*
 Moucherolle riverain *Ochthornis littoralis*
 Tyran de Swainson *Myiarchus swainsoni*
 Todirostre de Desmarest *Todirostrum sylvia*
 Tyran à gorge blanche *Tyrannus albogularis*
 Tityre masqué *Tityra semifasciata*
 Oxyrinque huppé *Oxyruncus cristatus*
 Hirondelle à ventre blanc *Progne dominicensis*
 Hirondelle bleu et blanc *Pygohelidon cyanoleuca*
 Hirondelle front blanc *Petrochelidon pyrrhonota*
 Grive fauve *Catharus fuscescens*
 Geai de Cayenne *Cyanocorax cayanus*
 Viréo à moustaches *Vireo altiloquus*
 Viréon à gorge grise *Hylophilus semicinerus*
 Conirostre cul-roux *Conirostrum speciosum*
 Tangara hirundinacé *Cypsnagra hirundinacea*
 Tangara pillurion *Cissopsis leveriana*
 Tangara vermillon *Piranga rubra*
 Organiste plombé *Euphonia plumbea*
 Organiste chlorotique *Euphonia chlorotica*
 Organiste de Finsch *Euphonia finschi*
 Organiste doré *Euphonia cyanocephala*
 Calliste tiqueté *Tangara guttata*
 Calliste varié *Tangara varia*
 Araguira gris *Coryphospingus pileatus*
 Sporophile ardoisé *Sporophila schistacea*
 Sporophile à ventre jaune *Sporophila nigricollis*
 Sporophile crassirostre *Oryzoborus crassirostris*
 Sicale bouton-d'or *Sicalis flaveola*
 Sicale des savanes *Sicalis luteola*
 Paroaire rougecap *Paroaria gularis*
 Cardinal à poitrine rose *Pheucticus ludovicianus*
 Goglu des prés *Dolichonyx oryzivorus*
 Carouge à calotte rousse *Agelaius ruficapillus*
 Oriole de Baltimore *Icterus galbula*
 Carouge loriote *Gymnomystax mexicanus*

A cette liste s'ajoutent :

Toute nouvelle espèce pour la Guyane.
 Toute espèce de Laridé sauf la Mouette atricille *Larus atricilla*.
 Toutes les espèces de Bécassines *Scolopax sp.*
 Toutes les espèces de Sclérures *Sclérurus sp.*
 Toutes les parulines néarctiques sauf la Paruline jaune *Dendroica petechia*.
 Tous les rapaces du genre *Accipiter* sauf l'Epervier nain *A. superciliosus*.

COMITÉ D'HOMOLOGATION Régional de GUYANE

Fiche descriptive pour l'observation d'une espèce occasionnelle en Guyane

À retourner à : Alexandre RENAUDIER, Secrétaire du CHG, Bourg d'Awala - 97319 Awala-Yalimapo

ou par e-mail : alex.renaudier@wanadoo.fr

ESPÈCE PROPOSÉE :
(Indiquer le nom scientifique)

Nombre d'individus : Sexe : Age :

LOCALITÉ précise (point GPS si possible):

DATE DE L'OBSERVATION :

Durée de l'observation :

Dates d'autres observations du même oiseau :

RÉDACTEUR DE LA FICHE (nom et adresse) :

Tél. :
Adresse électronique :

AUTRES OBSERVATEURS :

Oiseau trouvé par : Identifié par :

L'oiseau a-t-il été photographié, capturé, conservé ?

Par qui ?

Matériel optique utilisé :

Distance d'observation : Conditions d'éclairage :

Milieu naturel dans lequel évoluait l'oiseau :

Connaissance antérieure de l'espèce :

Connaissance d'espèces voisines :

Utiliser le verso de la feuille ou la suite de la page électronique pour préciser :

- Circonstances de l'observation, autres espèces présentes
- Description de l'oiseau à partir des notes prises sur le terrain (et avant recours aux guides d'identification)
- Joindre une copie des croquis et dessins (et si possible des notes prises sur le terrain)
- Joindre les photos non retouchées de l'oiseau. Attention, les photos ne remplacent pas une description !



Communiqué de presse

Cayenne, le 8 novembre 2005

Les associations environnementales de Guyane soutiennent l'avant-projet de Parc National en Guyane

Suite à la présentation de l'avant-projet de Parc National lors du comité de pilotage du 14 octobre 2005 à Cayenne par la Mission pour la Création du Parc, les associations environnementales de Guyane (SEPANGUY, Kwata, GEPOG, WWF) se positionnent en faveur de la création d'une vaste zone protégée dans le sud de la Guyane, telle que proposée, pour partie, dans cet avant-projet, même si il ne répond pas entièrement à leurs attentes.

Loin d'être parfait, l'avant-projet de Parc National doit encore être affiné afin de mieux considérer certaines revendications des résidents et d'autres futurs acteurs du Parc, et de mieux prendre en compte les enjeux écologiques.

Aujourd'hui, devant l'absence de projet alternatif dans le sud de la Guyane, l'outil Parc devrait pouvoir fédérer les acteurs guyanais autour d'un projet de territoire qui concerne toute la Guyane et tous les guyanais:

- protéger le patrimoine commun que sont les richesses des écosystèmes, des espèces, l'eau et les sols
- accompagner le développement durable de l'intérieur de la Guyane dans le respect des modes de vie de ses résidents.

Dans le présent communiqué, les associations environnementales souhaitent mettre en avant certains points de cet avant-projet qui leur semblent aller dans le sens d'un développement durable de la Guyane, tout en revendiquant fermement la prise en compte par l'Etat de certaines de leurs recommandations.

En terme de conservation de la biodiversité, objectif premier d'un Parc National, nous approuvons le fait que la zone coeur soit continue, assurant des 'corridors écologiques' entre les différents écosystèmes, et permettant de protéger un important continuum de forêt, facteur de l'équilibre climatique équatorial. Protéger une grande aire forestière équivaut également à immobiliser le mercure piégé dans les sols, source de graves problèmes sanitaires en Guyane. De nombreux pays voisins d'Amérique latine ont déjà créé des aires protégées de grande dimension et non fragmentées.

Dans le tracé du coeur actuel, la majorité des têtes de criques sont incluses, notamment sur la commune de Saül, véritable 'château d'eau de la Guyane', puisqu'elle abrite les sources de l'Inini, de la Mana et de l'Approuague. De même, dans le sud de la commune de Maripasoula, la zone coeur abrite les sources des grands affluents du Maroni, ainsi que dans la commune de Camopi, les affluents de l'Oyapock. Enfin, le coeur abrite des milieux rares à fort endémisme, très fragiles, tels que les savanes roches et les inselbergs du sud de la Guyane ainsi que les monts forestiers de plus de 500 m d'altitude dans le centre.

Nous pensons que la création d'un Parc frontalier avec le Parc des Tumucumaque au Brésil permettra, outre la protection d'un vaste massif forestier amazonien, de renforcer la coopération entre la Guyane et le Brésil, notamment pour la lutte contre l'orpaillage clandestin.

Nous respectons les propositions de délimitation de la zone coeur telles que proposées dans l'avant-projet, puisqu'elles sont issues de concertations avec les autorités coutumières de Maripasoula et avec les maires des communes de Camopi et de Saül. Nous regrettons cependant que les monts Atachi Baka, ainsi que les bassins versants des rivières Waki et Tampok ne soient pas inclus dans la zone coeur, ce qui les rend vulnérables à l'activité minière, puisque celle-ci pourra éventuellement y être autorisée à l'avenir.

En terme de respect des modes de vie des populations résidentes, la zone coeur ne sera pas une zone de protection intégrale, puisque, selon l'avant-projet, elle permettra aux résidents de chasser et de pêcher pour leur subsistance, et de faire des abattis et des nouveaux villages dans les zones de droit d'usage situées en zone coeur.

Dans les zones de libre adhésion du parc, la loi en révision prévoit que des activités plus intensives pourront être entreprises, y compris l'activité minière. Très conscients des problèmes de santé publique engendrés depuis plusieurs années par l'activité minière illégale sur les rivières Waki et Tampok, particulièrement pour les populations de Kayodé et d'Elaé, nous restons plus que jamais inquiets à ce sujet.

Les associations de protection de la nature en Guyane demandent fermement que :

1. l'Etat mette tout en oeuvre afin d'éradiquer l'orpaillage illégal en Guyane, en priorité autour des zones habitées, notamment par la mise en place de barrages sur la Sikini, sur la piste de Bélizon et sur l'Inini.
2. l'attribution de titres miniers soit interdite sur les bassins versants des rivières Waki et Tampok, et plus largement, en amont des criques habitées des zones de libre adhésion du Parc National, ainsi que sur les monts Atachi Baka. Nous restons très fermes sur cette condition, et rappelons que l'activité minière ne relève pas du développement durable. Il est difficilement concevable que l'activité minière soit pratiquée dans un Parc National.
3. l'Etat mette en place une coopération efficace avec les pays voisins, le Suriname en raison de la présence de camps d'orpaillage sur la rive surinamaïse du Maroni, notamment en amont de Twenké, et le Brésil, en raison de l'importante quantité de travailleurs clandestins brésiliens orpaillant en Guyane.
4. le concept de 'résidents' du Parc soit rapidement clarifié, afin de réserver l'accès aux ressources naturelles de l'espace Parc aux personnes résidant aux abords immédiats de cet espace.
5. Nous pensons que le respect des droits des peuples tirant traditionnellement leur subsistance de la forêt doit leur rester acquis, mais nous demandons aussi à ce que l'utilisation de ces ressources naturelles puisse être suivie et accompagnée, du fait de la pression démographique croissante.

Nous rappelons que la préservation sur le long terme d'une grande partie de la forêt guyanaise, de la qualité de l'eau et de milieux uniques qui abritent une flore et une faune exceptionnelle est un devoir envers les générations futures.

Contact presse :

GEPOG : ass.gepog@wanadoo.fr

SEPANGUY : sepanguy@wanadoo.fr

Kwata : kwata@nplus.gf

WWF : guyane@wwf.fr

un point sur la création du Parc...

par Nyls de PRACONTAL

Suite au dernier comité de pilotage du Parc, les 13 et 14 octobre d'une part, et au congrès des élus d'autre part, les associations de protection de l'environnement ont, après de nombreuses tergiversations, diffusé un communiqué de presse. Il nous semblait important de donner publiquement notre avis sur l'avant projet, fruit de plusieurs années de concertation, et donnant lieu à un fort rejet, notamment par les élus locaux. Vous trouverez donc en suivant, ce communiqué ainsi qu'une carte, suivis de quelques explications sur notre position.

Le parc, tel que proposé dans l'avant projet (disponible au local de l'association) est comme tout projet issu de négociations et de consensus insatisfaisants. Et cela pour tout le monde.

Ce qui a motivé notre position en faveur de l'avant projet, c'est de rester constructifs. Après une 15 aine d'années de pourparlers, nous pensons qu'il est grand temps qu'il voie le jour, et qu'enfin un outil de protection et de valorisation soit dédié au sud du département. Soutenir l'avant projet proposé, c'est accepter plusieurs choses :

La première, et non la moindre, c'est de continuer à penser que le parc National est un bon outil pour le sud, et donc pousser vers sa création.

La seconde, c'est que cet avant projet est issu de concertation. Une sorte de savant mélange entre intérêts convergents et divergents. Enfin (et aussi) c'est que l'état ne se relancera pas dans 10 ans de négociations pour une adoption par l'ensemble des acteurs.

Gardons bien à l'esprit qu'en 2007, avec un changement du paysage politique, nous n'avons aucune garantie d'une poursuite des travaux de la mission Parc. Connaissant la considération portée à l'environnement par la grande majorité des politiques il est fort probable que celui-ci ne constituera plus une priorité.

Mais comme je vous le disais en introduction, cet avant projet n'est pas satisfaisant sur plusieurs points.

Le plus inacceptable pour nous, c'est la possibilité qu'auront les orpailleurs à travailler dans l'espace parc, plus précisément dans les Zones de Libre Adhésion (les espaces blancs dans le cercle rouge)

Pour mémoire, rappelons que c'est l'état, au travers de la voix de son Président Chirac et de ses ministres successifs de l'environnement et de l'outre mer, qui introduit cette possibilité, considérant l'orpaillage comme du développement durable.

Nous nous sommes toujours élevés contre cette incohérence mais le lobbying minier, aidé par les collectivités locales, ont réussi à

l'imposer dans l'avant projet.

Donc vous me direz, dire oui à l'avant projet, c'est accepter l'orpaillage ?

Oui mais non, comme dirais l'autre...

Oui pour ne pas planter le Parc et non car nous avons les arguments pour le limiter.

Car soyons clair, il n'y a pas d'alternative au Parc National.

Il y a bien la zone interdite qui protège le sud, me direz-vous ? Mais qu'observe-t'on actuellement ? de plus en plus de demandes de permis miniers en dessous de cet arrêté préfectoral de 1975 réglementant la circulation. Et le Préfet autorise ces recherches en s'asseyant sur cet arrêté caduque et inconstitutionnel.

Alors posons nous la question : de quels outils disposons nous pour empêcher ou tout au moins limiter cela ? Actuellement RIEN.

Si nous regardons l'avant projet et les conséquences en terme d'activité minière que cela implique, ou sont les enjeux ?

Le seul et véritable enjeu, le plus important surtout d'un point de vue sanitaire, c'est la possibilité d'orpailler sur la Waki et le Tampoc, affluents du Maroni, en amont des villages Wayana. Il est là, l'enjeu principal. Et qu'avons-nous pour faire pression et bloquer ces deux criques ? Au dernier comité de pilotage, l'ensemble des participants se sont accordés pour réaffirmer l'incompatibilité de cette activité polluante sur les bassins versants des villages, rappelant que cette activité sera envisagée " mais uniquement dans la mesure où elle ne met pas en péril les objectifs du Parc, ni la santé de ses habitants "



Photo: B. DELCOURT



Un point sur la création du Parc...

...suite et fin



Par ailleurs, très récemment, une réunion en pays indien a clairement fait ressortir qu'ils ne voulaient plus d'orpailleurs chez eux, et qu'ils souhaitent voir leur territoire en zone cœur. La vigilance et la pression doivent donc être maintenues pour faire respecter ces principes.

Sur l'imposante ZLA de Maripasoula, bien entendu nous aurions préféré voir cette zone en cœur, donc protégée.

Mais pourquoi cette limite ? Les Alukus de Maripasoula sont très méfiants à l'égard des administrations de l'état. Celles-ci leur ont souvent promis des choses qu'elles n'ont pas tenues, et aujourd'hui, ce tracé en est le reflet. La mauvaise promotion du Parc et la propagande des " anti parc " ont semé de nombreuses craintes vis-à-vis de celui-ci. Ce tracé veut dire " oui au parc, mais loin, très loin de chez nous... "

Car jusqu'à encore récemment, on leur expliquait que ce parc, comme son nom l'indique, les *parquerait*, et que leurs activités de subsistance leurs seraient interdites...

Passer en force une limite de protection plus ambitieuse aurait fait échouer le projet Parc.

Et au risque de me répéter : ni l'état ni les collectivités territoriales n'ont d'alternatives pour cette partie dite reculée de la Guyane.

Nous pensons donc que présenté ainsi, l'avant projet de Parc ne répond pas complètement aux objectifs de conservation que nous serions en droit d'attendre. Que cet avant projet mérite encore des améliorations en terme de définition, mais nous réaffirmons notre soutien à la démarche et veillerons au respect des différentes activités par rapport aux objectifs d'un Parc National.

Enfin, il est grand temps de s'unir, au-delà des associations de protection de l'environnement, pour maintenir la pression et gagner ce qui pourra encore être gagné.

Le GEPOG à l'école....

par Jean-Louis FILIOL

Bonjour chers lecteurs. Ca y est, la fête de la science a fermé ses portes et certains se demandent sans doute où était le GEPOG ?

En effet, l'association ornithologique n'a pas tenu de stand. En revanche, elle a quand même participé à la fête en se déplaçant dans deux écoles primaires de Montjoly (Moulin à vent et Honorien). Une classe de CE1 et une de CE2 ont donc pu effectuer un voyage écologique ludique à travers le département.

Partant des îles du Grand Connétable, les enfants ont ainsi découvert les différents biotopes que l'on rencontre du littoral jusqu'à la forêt profonde de l'intérieur.

Pour chaque biotope, des diapositives de quelques espèces à plumes charismatiques ont été projetées et ont arraché des grands OOOOH et AAAAAH !!! aux enfants captivés. Certains oiseaux suscitent le désir, comme les chétifs colibris qu'une petite fille aimerait apprivoiser; d'autres, comme l'aigle tyran, suscitent la peur. " Dis, Moosieu ... est-ce qu'il peut emporter des enfants pour les manger ? "

Quoi qu'il en soit, toutes les espèces présentées étaient déjà plus ou moins connues de la majorité des élèves et ils y allaient tous de leurs petites anecdotes.

Ces interventions dans les écoles se sont donc passées avec succès. Elles ont permis aux enfants de conforter leurs connaissances naturalistes et d'obtenir des réponses à leurs nombreuses questions concernant les oiseaux. " Dis, Moosieu ... pourquoi ils volent les oiseaux ? "

Ceci a permis aussi de rencontrer des enseignants dynamiques qui seraient tout disposés à renouveler l'expérience durant toute l'année suivant le programme scolaire.

Ti'tes brèves...

Oiseaux du monde,
méfiez-vous de la télé-réalité...!

Les participants à l'émission Koh Lanta de la maison de production Adventure line avaient en février dernier mis à mort et mangé au mépris des législations, et pour accentuer l'aspect "aventure" de ce show, une colonie de Puffins fouquets de l'île des pins en Nouvelle calédonie. Aujourd'hui il ne fait pas bon plaisanter avec les tentatives de record destinées à figurer au Guinness Book. Un moineau domestique l'a appris à ses dépens mardi. Il avait pénétré dans un centre de congrès de Leeuwarden (Pays-Bas) où la firme de télévision Endemol préparait une tentative de record de dominos. Depuis des semaines, une centaine de paires de petites mains avaient rangé avec tact plus de quatre millions de pièces pour le grand jour. Le moineau a semé la pagaille, renversant 23 000 dominos. Il a fini abattu d'un coup de pistolet à air comprimé. Mais il sera peut-être vengé. Car une plainte a été déposée : le moineau domestique figure aux Pays-Bas sur la liste des espèces menacées. sources: internet



Un nouveau carnivore à Bornéo...?

Une créature de la taille d'un gros chat a été photographiée par des caméras cachées sur l'île indonésienne de Bornéo et pourrait bien être une nouvelle espèce de mammifère carnivore, a annoncé le Fonds mondial pour la protection de la faune et de la flore (WWF), mardi 6 décembre. Si cette découverte est confirmée, cet animal -qui arbore une fourrure roux foncé et une longue queue fournie- serait la première nouvelle espèce

carnivore trouvée sur l'île depuis 1895 lors de la découverte du blaireau de Bornéo, a précisé le WWF.

Des caméras spécialement conçues pour des prises de vue de la faune et installées dans le parc national de Kayan Mentarang sur la partie indonésienne de l'île ont saisi à deux reprises des images de l'animal, a dit Stephan Wulffraat, un biologiste néerlandais chargé de coordonner les recherches du WWF sur les espèces. "Nous avons consulté plusieurs experts de la faune de Bornéo. Certains pensent qu'il ressemble à une sorte de lémurien mais la plupart sont convaincus qu'il s'agit d'une nouvelle espèce de carnivore", a souligné Wulffraat. "Jusqu'à ce que nous ayons un spécimen vivant entre nos mains, nous ne pouvons pas être sûrs à 100%. Aujourd'hui, je ne suis sûr qu'à 90%", a-t-il dit.

Les experts du WWF tentent de capturer un spécimen vivant à l'aide de pièges. Depuis 1994, les chercheurs ont découvert plus de 360 nouvelles espèces à Bornéo, essentiellement des plantes et des insectes.

L'île de Bornéo, que l'Indonésie partage avec la Malaisie et le sultanat de Brunei, présente l'une des faunes et flores les plus diversifiées du globe, mais ses forêts sont menacées par l'exploitation extensive du caoutchouc et de l'huile de palme. sources: internet

Réponse à la question de JPP: Encore un exemple de vrai faux patronyme. Selon Cabard (3), ce mot fait référence au milieu où cette sterne aime nicher : sur les grèves caillouteuses où elle peut se tenir sur ses gardes (c'est-à-dire "se garer") en voyant venir le danger.

Et après la manif...?

Le 5 novembre, deux manifestations sans précédent ont réuni quelques milliers de personnes, et surtout 88 associations de protection de la nature à Paris et à Valence. Ces manifestations n'ont malheureusement pas eu le retentissement escompté; en ce début de mois de novembre l'actualité était entièrement consacrée à la crise des banlieues. Pourtant, jamais dans l'histoire de la protection de la nature une manifestation n'avait regroupé autant d'associations. Même si sa médiatisation n'a pas été au rendez-vous, cet événement pourrait constituer une véritable révolution culturelle dans notre paysage associatif, pour peu que cette manifestation ne soit pas une fin en soi, mais le début d'une véritable entente et d'une coopération inter associative.

Certes, battre en si grande compagnie le pavé parisien ou arpenter au milieu d'une foule joyeuse les rues de Valence aura été un très grand moment pour tous les vieux (et moins vieux) briscards de la protection de la nature. Mais, c'est sur le terrain des luttes qu'il conviendra désormais de se retrouver nombreux et unis. (...) Nous sommes tous concernés et révoltés de constater que le fossé creusé entre les discours et les agissements de nos gouvernants est aussi grand que celui qui sépare désormais les attentes des français pour la protection de la nature et de l'environnement et les mesures mises en oeuvre par le gouvernement. C'est par le rapport de force que nous pourrons nous faire entendre, que nous pourrons porter les attentes de nos concitoyens et sauver ce qui peut encore l'être. Il n'y a que sur le terrain, et en nombre, que nous pourrons regagner le terrain perdu ces dernières années. C'est donc unis que nous devons nous retrouver autour de ces grandes causes nationales. Il faudra compter sur la sagesse de nos responsables associatifs, qui ont su se regrouper pour ces deux belles manifestations, pour qu'ils concrétisent ce rassemblement. Ou bien, il faudra que la base associative le leur réclame. Car sans cela, le rouleau compresseur des "anti-nature" aura tôt fait de faire table rase de nos mouvements. Et soyez sûrs qu'il sera beaucoup plus difficile et long de reconstruire que de tout casser comme cela se fait actuellement.

Ce renouveau du militantisme de la protection de la nature est l'affaire de tous. Il faut se mobiliser, et le faire tous ensemble.



La p'tite boutique du GEPOG

Nous vous rappelons que vous pouvez trouver au local du GEPOG quelques articles en relation avec les oiseaux. Cela peut être une autre façon de soutenir votre association préférée.

MERCI.

Pour les envois par la poste, contactez le bureau au 05.94.29.46.26 ou ass.gepog@wanadoo.fr pour connaître les frais de port.



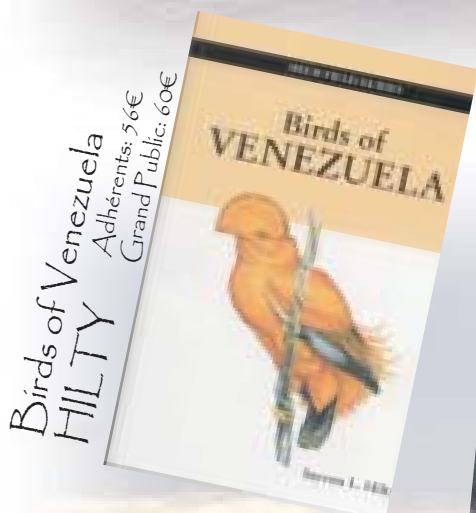
Portrait d'oiseaux guyanais
GEPOG
 Adhérents: 45€
 Grand Public: 50€



23 Randonnées en Guyane
 15€
 Ph. BORE



DVD Oiseaux des Marais de Kaw
 J.PHISEL 20€



Birds of Venezuela
HILTY
 Adhérents: 56€
 Grand Public: 60€



Tee-shirt **GEPOG**
 (plusieurs modèles)
 modèle femme : 13€
 modèle homme blanc: 9€
 modèle homme gris ou beige: 11€



Poster **TOUCAN** 4€
 dessin Cécile **AQUISTI**

Cartes postales **BD**
 0,60 cts l'unité
 4-C la série de 8
 dessins Alexis **NOUHALIAT**